

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2150

12 octobre 2010

SOMMAIRE

A.A.A. Long Only Fund	103156	Ridge International S.à r.l.	103169
Access Storage Holdings (Germany) S.à.r.l.	103192	Rister S.A.	103168
Alba Fund	103170	Royal Parks Tower S.à r.l.	103172
Alevest	103194	Run Participations S.A.	103170
Alpha International Drilling Company S.à r.l.	103168	SES Astra 1L S.à.r.l.	103190
Burinvest Finance Company S.A.	103193	SES Astra 1L S.à.r.l.	103191
BV Acquisitions S.à r.l.	103157	SES Astra 1M S.à.r.l.	103190
GT Multi Alternative	103155	SES Astra 1M S.à.r.l.	103191
New Star International Property (Luxem- bourg Two) S.à r.l.	103167	SES Astra 2E S.à r.l.	103170
Odd Financial Services S.A.	103154	SES Astra 2E S.à r.l.	103171
Odd Investment Real Estate S.A.	103154	SES Astra 2G S.à r.l.	103171
Omnia Capital S.A.	103154	SES Astra 2G S.à r.l.	103171
Paladina S.à.r.l.	103155	SES Astra 3B S.à.r.l.	103191
Pan European Ventures S.A.	103155	SES Astra 3B S.à.r.l.	103192
Panev S.A.	103155	SES Astra 5B S.à.r.l.	103171
Paradex SA	103156	SES Astra 5B S.à.r.l.	103172
Perinvest (Lux) Sicav	103193	Sfay Group S.A.	103192
Pet Club Finance S.à.r.l. SICAR	103156	Shay Property Investments S.à r.l.	103191
Pian Luxembourg S.A.	103156	Shiraz S.A.	103192
PKF Abax Audit	103166	Sinos S.A.	103193
PKF Luxembourg	103166	SO Architects S.A.	103193
PKF Weber & Bontemps	103167	Sofidra S.A.	103170
Profconsult S.à r.l.	103193	TD Luxembourg S.à r.l.	103194
Profconsult S.à r.l.	103154	Textil Participations S.A.	103194
Realbau S.A.	103167	Textil Participations S.A.	103197
Reholding S.A.	103167	Thebel S.A.	103198
Restauration S.A.	103168	The Bridge Group S.A.	103197
Reyl Conseil S.A.	103200	Transbella Investholding S.A.	103199
Ridge International S.à r.l.	103169	TrefilARBED Grembergen S.A.	103194
Ridge International S.à r.l.	103168	UBS Global Solutions	103198
Ridge International S.à r.l.	103169	Univar Luxembourg S.à.r.l.	103199
		Viking Global Holding S.A.	103154

**Odd Financial Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Odd Investment Real Estate S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116618/11.

(100132280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Omnia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.456.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116620/10.

(100132602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Profconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 143.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116634/10.

(100132622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Viking Global Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 52.895.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2010

L'Assemblée constate que les mandats conférés aux administrateurs et au commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2004 viennent à échéance aujourd'hui 31 mai 2010.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats suivants:

- Nicole Diderrich, Administrateur, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2016,
- Yvon Logelin, Administrateur, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2016,
- Marcel Ernzer, Administrateur, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2016,
- Monsieur Philippe Guillaume, commissaire aux comptes, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2016,

Est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, Monsieur Marcel Ernzer prénommé.

L'adresse professionnelle de M. Logelin, de M. Ernzer, de Mme Diderrich et de M. Guillaume est: L-1320 Luxembourg, 54, Rue de Cessange

Pour la société

VIKING GLOBAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010117320/23.

(100132288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Paladina S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.693.

Les comptes arrêtés au 15 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116636/10.

(100131526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.052.

La liste des signatures autorisées A et B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010116638/11.

(100132224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Panev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.036.

La liste des signatures autorisées A et B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010116639/12.

(100132225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

GT Multi Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.909.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 9 Juin 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Daniel THIERRY, Germain GAUTHIER Brahim CHBIBI et Alain LEONARD en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. de nommer Madame Sybille DENFERT-ROCHEREAU avec adresse privée au 5, rue Vaneau, F-75007 Paris, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
3. de réélire KPMG Audit S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour GT Multi Alternative

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010117060/21.

(100131994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Paradex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.261.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116640/10.

(100132604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Pet Club Finance S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116646/11.

(100132157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.955.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116647/10.

(100132609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

A.A.A. Long Only Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 9 juillet 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a

- ratifié la cooptation de M. Jérôme Chevallerau (2, Chemin de Chantavril, CH-1260 NYON), en tant qu'administrateur, en remplacement de M. Eric Bissonnier pour la période du 14 décembre au 25 février 2010;

- ratifié la cooptation de M. Marc Bohren (15-17 Route de Prébois, CH-1215 NYON), en tant qu'administrateur, en remplacement de M. Jérôme Chevallerau à compter du 10 mars 2010 et pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires;

- approuvé la nomination de M. Aleco Keusseoglou (31 Avenue Princesse Grace, 98000 MONACO) pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires;

- renouvelé les mandats de M. Arpad Busson, M. Philip Canessa, M. Hans-Joachim Pfitzmann (Les Chésaulx 11, CH-2035 Corcelles) et M. Marc Bohren en tant qu'administrateurs pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires;

2. L'Assemblée a élu de Ernst & Young (Luxembourg), (6 Rue Jean monnet, L- 2180 Luxembourg) en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseurs d'entreprises indépendants de la Société pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires;

Référence de publication: 2010117341/23.

(100133402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

BV Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 101.134,92.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 151.775.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of July,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BV Acquisitions S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 151.775, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and incorporated on March 3, 2010 pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (the Company) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 20, 2010 under the number 809. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on April 2, 2010 pursuant to a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 26, 2010 under the number 1096.

There appeared:

1. Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number MC-39746 acting through its general partner Battery Partners VIII (AIV V), L.P., itself represented by its general partner Battery Partners VIII (AIV V), Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 238570;

here represented by Hervé Leclercq, attorney-at-law, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on July 28, 2010; and

2. Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under the number MC-39743 acting through its general partner Battery Partners VIII Side Fund (AIV), L.P., itself represented by its general partner Battery Partners VIII Side Fund (AIV), Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 238510;

here represented by Hervé Leclercq, attorney-at-law, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on July 28, 2010.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Conversion of the share capital currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) effective as of the date hereof using the exchange rate between EUR and USD at the European Central Bank closing spot available at July 28, 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1.2992) without changing the number of the existing shares;

3. Splitting of the current twelve thousand five hundred (12,500) shares, into one million six hundred and twenty-four thousand (1,624,000) shares, having a par value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each, by way of the reduction of the par value of each share (without reduction of the share capital) to one United States Dollars Cents (USD 0.01.-);

4. Creation of new class of shares, namely the "Class A Ordinary Shares" sub-divided into sub-classes of shares, namely "Class A1 Ordinary Shares" and "Class A2 Ordinary Shares" having such rights and features as set out in the articles of association of the Company as it proposed to amend them in resolution four below and re-designation of the existing shares into Class A1 Ordinary Shares;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-four thousand eight hundred and ninety-four United States Dollars and ninety-two cents (USD 84,894.92) in order to bring the share capital from its present amount of sixteen thousand two hundred and forty United States Dollars (USD 16,240.-), represented by one million six hundred and twenty-four thousand (1,624,000) Class A1 Ordinary Shares having a par value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each to one hundred and one thousand one hundred and thirty-four United States Dollars and ninety-two cents (USD 101,134.92.-) by way of the issue of eight million four hundred and eighty-nine thousand four hundred and ninety-two (8,489,492) Class A1 Ordinary Shares, having a par value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each;

6. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 5. above;

7. Amendment of article 8 of the Articles to reflect the above amendments;

8. Amendment of article 19 of the Articles;

9. Amendment of article 11 of the Articles in order to inter alia create two classes of managers of the Company, being designated class A managers and class B managers and subsequent amendment of the signatory powers of the managers in order to bind the Company toward third parties;

10. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Headstart S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes; and

11. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions, unanimously:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the United States Dollars (USD) as the currency of its share capital effective as of the date hereof.

The Shareholders resolve to use the exchange rate between EUR and USD at the European Central Bank closing spot available at July 28, 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1.2992) without changing the number of the existing shares.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the Shareholders and the notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to split the current twelve thousand five hundred (12,500) shares into one million six hundred and twenty-four thousand (1,624,000) shares, having a par value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each, by way of the reduction of the par value of each share (without reduction of the share capital) to one United States Dollars Cents (USD 0.01.-).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to create new class of shares in the share capital of the Company being denominated "Class A Ordinary Shares" itself divided into sub-classes of shares denominated "Class A1 Ordinary Shares" and "Class A2 Ordinary Shares", which will have such rights and features as set out in the Articles as will be amended pursuant to the forthcoming resolutions.

The Shareholders further resolve to re-designate the current one million six hundred and twenty-four thousand (1,624,000) shares into one million six hundred and twenty-four thousand (1,624,000) Class A1 Ordinary Shares.

Article 8 of the Articles shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s corporate capital is composed of Class A Ordinary Shares divided into sub-classes of shares being denominated “Class A1 Ordinary Shares” and Class A2 Ordinary Shares”.

The Company’s corporate capital is fixed at sixteen thousand two hundred and forty United States Dollars (USD 16,240.-) represented by one million six hundred and twentyfour thousand (1,624,000) Class A1 Ordinary Shares all in registered form having a nominal value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company, at the occasion of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, may also create and issue additional classes of shares and/or sub-classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Ordinary Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Ordinary Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the share capital of Vero Software plc, a company incorporated and registered in England and Wales with company registration number 03461213, whose registered office is at Hadley House, Bayshill Road, Cheltenham, Gloucestershire, GL50 3AW.

For the avoidance of any doubt "shares" as referred to in the Articles shall refer to all the shares of the Company from time to time notwithstanding the classes or sub-classes."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-four thousand eight hundred and ninety-four United States Dollars and ninety-two cents (USD 84,894.92) in order to bring the share capital from its present amount of sixteen thousand two hundred and forty United States Dollars (USD 16,240.-), represented by one million six hundred and twenty-four thousand (1,624,000) Class A1 Ordinary Shares having a par value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each to one hundred and one thousand one hundred and thirty-four United States Dollars and ninety-two cents (USD 101,134.92.-) by way of the issue of eight million four hundred and eighty-nine thousand four hundred and ninety-two (8,489,492) Class A1 Ordinary Shares, having a par value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Battery Ventures VIII (AIV V), L.P. (Contributor 1) declares to subscribe to four million two hundred and forty-four thousand seven hundred and forty-six (4,244,746) class A1 ordinary shares in the share capital of the Company, having a par value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each and declares to fully pay up such class A1 ordinary shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of fortytwo thousand four hundred and forty-seven United States Dollars and forty-six cents (USD 42,447.46.-) it has against the Company (the Receivable 1).

Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P. (Contributor 2) declares to subscribe to four million two hundred and forty-four thousand seven hundred and forty-six (4,244,746) class A1 ordinary shares in the share capital of the Company, having a par value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each and declares to fully pay up such class A1 ordinary shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of fortytwo thousand four hundred and forty-seven United States Dollars and forty-six cents (USD 42,447.46.-) it has against the Company (the Receivable 2 together with the Receivable 1, the Receivables).

The contribution in kind of the Receivables in an aggregate amount of eighty-four thousand eight hundred and ninety-four United States Dollars and ninety-two cents (USD 84,894.92.-) from Battery Ventures VIII (AIV V), L.P. and Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P. to the Company is to be allocated to the class A1 ordinary share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by inter alia, (i) interim accounts of the Company and (ii) a certificate issued by the management of the Shareholders.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend article 8 of the Articles to reflect the above changes on the fifth and sixth resolutions above.

Article 8 of the Articles shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's corporate capital is composed of Class A Ordinary Shares divided into sub-classes of shares being denominated "Class A1 Ordinary Shares" and "Class A2 Ordinary Shares".

The Company's corporate capital is fixed one hundred and one thousand one hundred and thirty-four United States Dollars and ninety-two cents (USD 101,134.92.-) represented by ten million one hundred and thirteen thousand four hundred and ninetytwo (10,113,492) Class A1 Ordinary Shares all in registered form having a nominal value of one United States Dollars Cents (USD 0.01.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company, at the occasion of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, may also create and issue additional classes of shares and/or sub-classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Ordinary Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Ordinary Shares shall track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in

the share capital of Vero Software plc, a company incorporated and registered in England and Wales with company registration number 03461213, whose registered office is at Hadley House, Bayshill Road, Cheltenham, Gloucestershire, GL50 3AW.

For the avoidance of any doubt “shares” as referred to in the Articles shall refer to all the shares of the Company from time to time notwithstanding the classes or sub-classes.”

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend article 19 of the Articles as follows:

“Art. 19.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

19.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Ordinary Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Ordinary Shares in respect of such shares, shall be entitled to

(i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the share capital of Vero Software plc (the Class A Investment Net Income), minus

(ii) any costs directly related to the Class Ordinary A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of shares on a pro rata basis to the number of shares held by them.

19.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 19.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.”

Ninth resolution

The Shareholders resolve to create two classes of managers of the Company, to be named Class A Managers and Class B Managers and to change the signatory power of the Company so as to have the Company bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Shareholders resolve to subsequently amend article 11 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The

manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. The class B manager(s) shall be Luxembourg resident(s).

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of managers, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolutions shall not be validly passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

Tenth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee and/or lawyer of Headstart S.à r.l. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BV Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.775, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et constituée le 3 mars 2010 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (la Société) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 20 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 2 avril 2010 suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1096 du 26 mai 2010.

ONT COMPARU:

1. Battery Ventures VIII (AIV V), L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman,

KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite des îles Caïmans (the Cayman Registrar of Limited Partnerships) sous le numéro MC-39746 agissant par le biais de son associé commandité Battery Partners VIII (AIV V), L.P., lui-même représenté par son associé commandité Battery Partners VIII (AIV V), Ltd., une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 238570;

ici représentée par Hervé Leclercq, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 juillet 2010; et

2. Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite des îles Caïmans (the Cayman Registrar of Limited Partnerships) sous le numéro MC-39743 agissant par le biais de son associé commandité Battery Partners VIII Side Fund (AIV), L.P., lui-même représenté par son associé commandité Battery Partners VIII Side Fund (AIV), Ltd., une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 238510,

ici représentée par Hervé Leclercq, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 juillet 2010.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varient par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) en vigueur à compter de la date des présentes en utilisant le taux de change entre EUR et USD à la Banque Centrale Européenne clôturé (closing spot) disponible le 28 juillet 2010 (soit EUR 1 = USD 1,2992) sans modifier le nombre de parts sociales existantes;

3. Division des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en un million six cent vingt-quatre mille (1.624.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune, par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale (sans réduction du capital social) à un cent de dollars américains (USD 0,01,-);

4. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, soit les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A" subdivisée en sous-classes de parts sociales, soit les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1" et les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2" ayant ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société tels que proposés pour modification à la résolution quatre ci-dessous et nouvelle dénomination des parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires de Classe A1;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt quatorze dollars américains et quatre-vingt douze centimes (USD 84.894,92,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de seize mille deux cent quarante dollars américains (USD 16.240,-) représenté par un million six cent vingt-quatre mille (1.624.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune à cent un mille cent trente-quatre dollars américains et quatre-vingt douze centimes (USD 101.134,92,-) par l'émission de huit million quatre cent quatre-vingt neuf mille quatre cent quatre-vingt douze (8.489.492) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune;

6. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 5. ci-dessus;

7. Modification de l'article 8 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

8. Modification de l'article 19 des Statuts;

9. Modification de l'article 11 des Statuts afin de créer entre autres (inter alia) deux classes de gérants de la Société, étant désignés comme les gérants de classe A et les gérants de classe B et modification subséquente des pouvoirs de signature des gérants afin d'engager la Société vis-à-vis des tiers;

10. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Headstart S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus; et

11. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société adopte le Dollar Américain (USD) comme devise de son capital social en vigueur à compter de la date des présentes.

Les Associés décident d'utiliser le taux de change entre EUR et USD à la Banque Centrale Européenne clôturé (closing spot) disponible le 28 juillet 2010 (soit EUR 1 = USD 1,2992) sans modifier le nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change ci-dessus a été apportée au notaire par la publication financière qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée et validée par le mandataire représentant les Associés et le notaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de diviser les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en un million six cent vingt-quatre mille (1.624.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune, par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale (sans réduction du capital social) à un cent de dollars américains (USD 0,01,-).

Quatrième résolution

Les Associés décident de créer une nouvelle classe de parts sociales dans le capital social de la Société étant dénommée "Parts Sociales Ordinaires de Classe A" elle-même divisée en sous-classes de parts sociales étant dénommées "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1" et "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2", qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels qu'ils seront modifiés en vertu des résolutions futures.

Les Associés décident par ailleurs de renommer les un million six cent vingt-quatre mille (1.624.000) parts sociales actuelles en un million six cent vingt-quatre mille (1.624.000) parts sociales Parts Sociales Ordinaires de Classe A1.

L'Article 8 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la social de la Société est composé de Parts Sociales de Classe A divisées en sous-classes de parts sociales étant dénommées "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1" et "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2".

Le capital de la social de la Société est fixé à seize mille deux cent quarante dollars américains (USD 16.240,-) représenté par un million six cent vingt-quatre mille (1.624.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant selon les modalités requises pour la modification des Statuts, peut également créer et émettre des classes de parts sociales supplémentaires et/ou sous-classes de parts sociales qui seront désignées différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A forment des classes de parts sociales distinctes dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations (rank pari passu) à tous égards sauf disposition spécifique ci-après.

Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A traceront la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus- values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits et revenus) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de Vero Software plc, une société constituée et immatriculée en Angleterre et aux Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation de société 03461213, dont le siège social se situe à Hadley House, Bayshill Road, Cheltenham, Gloucestershire, GL50 3AW.

En tout état de cause, "parts sociales" comme mentionné dans les Statuts fera référence aux parts sociales de la Société de temps à autre nonobstant les classes ou sous-classes."

Cinquième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt quatorze dollars américains et quatre-vingt douze centimes (USD 84.894,92,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de seize mille deux cent quarante dollars américains (USD 16.240,-) représenté par un million six cent vingt-quatre mille (1.624.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune à cent un mille cent trente-quatre dollars américains et quatre-vingt douze centimes (USD 101.134,92,-) par l'émission de huit million quatre cent quatre-vingt neuf mille quatre cent quatre-vingt douze (8.489.492) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Battery Ventures VIII (AIV V), L.P. (Contributeur 1), déclare souscrire à quatre million deux cent quarante-quatre- mille sept cent quarante-six (4.244.746) parts sociales ordinaires de classe A1, ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune et déclare libérer intégralement ces parts sociales ordinaires de classe A1 par un apport en nature d'une créance d'un montant de quarante-deux mille quatre cent quarante-sept dollars américains et quarante-six centimes (USD 42.447,46,-) qu'il détient envers la Société (la Créance 1).

Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P. (Contributeur 2), déclare souscrire à quatre million deux cent quarante-quatre- mille sept cent quarante-six (4.244.746) parts sociales ordinaires de classe A1, ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune et déclare libérer intégralement ces parts sociales ordinaires de classe A1 par un apport en nature d'une créance d'un montant de quarante-deux mille quatre cent quarante-sept dollars américains et quarante-six centimes (USD 42.447,46,-) qu'il détient envers la Société (la Créance 2 avec la Créance 1, les Créances).

L'apport en nature des Créances d'un montant total de quatre-vingt quatre mille huit cent quatre-vingt quatorze dollars américains et quatre-vingt douze centimes (USD 84.894,92) de Battery Ventures VIII (AIV V), L.P. et Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P. à la Société sera affecté au compte capital social de la Société des parts sociales ordinaires de classe A1.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances est documentée entre autres par (i) les comptes intermédiaires de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gestion des Associés.

Septième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 8 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus à la cinquième et à la sixième résolution ci-dessus.

L'Article 8 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la social de la Société est composé de Parts Sociales de Classe A divisées en sous-classes de parts sociales étant dénommées "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1"et "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2".

Le capital de la social de la Société est fixé à cent un mille cent trente-quatre dollars américains et quatre-vingt douze centimes (USD 101.134,92,-) représenté par dix millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt-douze (10.113.492) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale cent de dollars américains (USD 0,01,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant selon les modalités requises pour la modification des Statuts, peut également créer et émettre des classes de parts sociales supplémentaires et/ou sous-classes de parts sociales qui seront désignées différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A forment des classes de parts sociales distinctes dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations (rank pari passu) à tous égards sauf disposition spécifique ci-après.

Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A traceront la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus- values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits et revenus) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de Vero Software plc, une société constituée et immatriculée en Angleterre et aux Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation de société 03461213, dont le siège social se situe à Hadley House, Bayshill Road, Cheltenham, Gloucestershire, GL50 3AW.

En tout état de cause, "parts sociales" comme mentionné dans les Statuts fera référence aux parts sociales de la Société de temps à autre nonobstant les classes ou sous-classes."

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 19 des Statuts comme suit:

"Art. 19.

19.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, frais, amortissement, provisions et charges représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net sera transféré à la réserve statutaire. Cette déduction n'est plus obligatoire lorsque la réserve statutaire atteint un dixième du capital émis mais doit être reprise jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour tout motif quel qu'il soit, il a été entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

19.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la loi, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et versés comme suit:

a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tous autres produits et revenus) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Classe A au moment de cette distribution, proportionnellement au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe A pour ces parts sociales, aura droit à

(i) Tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tous autres produits et revenus) de son investissement direct dans le capital social de Vero Software plc (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins

(ii) Tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de la Classe Ordinaire A.

Les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

c) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales particulière. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices et dividendes, ces dividendes seront payés aux détenteurs des parts sociales proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

19.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués conformément à l'article 19.2 à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un relevé de compte ou un inventaire ou rapport est établi par le dirigeant du conseil de gérance de la Société;

(ii) ce relevé de compte, inventaire ou rapport montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve statutaire;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué en tant qu'acompte sur dividende, les associés concernés se verront obligés de rembourser le déficit à la Société."

Neuvième résolution

Les Associés décident de créer deux classes de gérants de la Société, qui seront désignés comme les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B et de modifier le pouvoir de signature de la Société pour faire en sorte que la Société soit engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Les Associés décident de modifier ultérieurement l'article 11 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés détenant une majorité des votes. Le(s) gérant(s) de classe B sera/seront un/des résident(s) luxembourgeois.

Concernant les tiers, le(s) gérant(s) auront tous les pouvoirs afin d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour réaliser et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les conditions du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et rémunération (le cas échéant) de cet agent ou de ces agents, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de sa représentation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera valablement tenu à condition qu'une majorité des gérants en ce compris au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soit présente ou représentée.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toutes résolutions ne soient pas valablement adoptées à moins d'être approuvées par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

L'utilisation de l'équipement de visioconférence et de conférence téléphonique seront autorisés à condition que chaque membre participant du conseil de gérance soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres participants qui utilisent cette technologie ou non, et chaque membre participant du conseil de gérance sera considéré comme étant présent et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

Les pouvoirs et rémunérations de tous gérants éventuellement nommés à une date ultérieure en plus de ou à la place des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de désignation."

Dixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité sonnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé et/ou tout avocat de Headstart S.à r.l. pour procéder individuellement, au nom de la Société, à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre concerné de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Leclercq, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 août 2010. Relation: EAC/2010/9361. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010116795/532.

(100132742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

PKF Abax Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010116648/11.

(100132059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

PKF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010116649/11.

(100132060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

PKF Weber & Bontemps, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010116650/11.

(100132366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

New Star International Property (Luxembourg Two) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 10.469.350,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 août 2010, que:

- M. Thorsten Steffen, Gérant, né le 20 juillet 1973 à Wiesbaden, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé au poste de gérant de la Société avec effet au 4 août 2010, pour une durée indéterminée.

Il résulte desdites résolutions que le Conseil de Gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Audrey Nangle,
- Timo Hirte,
- Thorsten Steffen.

A Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010117072/21.

(100131407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Realbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.911.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116660/10.

(100132650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Reholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.940.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116661/10.

(100132651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.
Administrateur

Référence de publication: 2010116663/11.

(100132081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Alpha International Drilling Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.108.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 10 août 2010 de la société Alpha International Drilling Company S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Anthony Harold DYNE, No. 15 Kemensah Residency, Jalan 5/1B, TMN Kemensah Heights, 68000 Ampang Selangor, Kuala Lumpur, Malaysia

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Anthony Harold DYNE, Gérant A

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha International Drilling Company S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010118025/23.

(100133296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Rister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.249.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116668/10.

(100132652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Ridge International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.112.

Le siège de la société RIDGE INTERNATIONAL S.à r.l., domiciliée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 127112 a été dénoncé par son agent domiciliataire Carey S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 122743 avec effet au 19 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

CAREY S.A.

Le Mandataire

Référence de publication: 2010116664/14.

(100132519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Ridge International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.112.

Catherine PEUTEMAN

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy, Belgique

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée

RIDGE INTERNATIONAL S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 127112

Date effective: 19 août 2010

Luxembourg, le 19 août 2010.

Catherine PEUTEMAN.

Référence de publication: 2010116665/16.

(100132666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Ridge International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.112.

Patrice YANDE,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée

RIDGE INTERNATIONAL S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 127112

Date effective: 19 août 2010

Luxembourg, le 19 août 2010.

Patrice YANDE.

Référence de publication: 2010116666/16.

(100132707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Ridge International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.112.

Ivo KUSTURA

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

né le 20 septembre 1969 à Jajce, Bosnie Herzégovine,

démissionne, par la présente, du mandat de Gérant de la société à responsabilité limitée

RIDGE INTERNATIONAL S.à r.l.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 127112

Date effective: 19 août 2010

Luxembourg, le 19 août 2010.

Ivo KUSTURA.

Référence de publication: 2010116667/16.

(100132722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Run Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.966.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116670/10.

(100132653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010116675/11.

(100132159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Alba Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.915.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 2 août 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Monsieur Olivier Masse, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. de ne plus réélire Messieurs Alain Léonard et Donald Villeneuve suite à leur démission en date du 25 mai 2010,
3. de nommer Messieurs Patrick Wagenaar et Pascal Pierret, tous deux avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
4. de réélire KPMG Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour ALBA FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010118029/23.

(100133186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

SES Astra 2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.241.

EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la société en date du 31 mars 2010, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010116693/14.

(100132125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.241.

—
EXTRAIT

Démission de M. Alexander Oudendijk, avec adresse privée au 34, r. du Relais, L-5424 Gostingen, gérant de SES ASTRA 2E S.à r.l., avec effet au 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010116694/13.

(100132125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.246.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la société en date du 31 mars 2010, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010116695/14.

(100132126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.246.

—
EXTRAIT

Démission de M. Alexander Oudendijk, avec adresse privée au 34, r. du Relais, L-5424 Gostingen, gérant de SES ASTRA 2G S.à r.l., avec effet au 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010116696/13.

(100132126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 5B S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.975.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la société en date du 31 mars 2010, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010116697/13.

SES Astra 5B S.à.r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.975.

—
EXTRAIT

Démission de M. Alexander Oudendijk, avec adresse privée au 34, r. du Relais, L-5424 Gostingen, gérant de SES ASTRA 5B S.à.r.l., avec effet au 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010116698/13.

(100132127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Royal Parks Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.500.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.892.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of August, before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Royal Parks Tower S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of JPY 1,500,000.- (one million five hundred thousand Yen) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 154.892. The Company was incorporated on 30 July 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appear:

(1) CapB Fund I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of JPY 488,336,000.- (four hundred eighty-eight million three hundred thirty-six thousand Yen), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.884, and holder of 1,499,999 shares in the Company (CapB); and

(2) Stichting Avenue Louise, a foundation (Stichting) organized under the laws of the Netherlands, having its registered address at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34177943, holder of 1 share in the Company (Stichting),

(each a Shareholder, and together, the Shareholders),

the Shareholders being all represented by Ms. Isabelle MOY, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, acting through their proxy holder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares of the Company with a nominal value of JPY 1.- (one Yen) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of JPY 1,500,000.- (one million five hundred thousand Japanese Yen) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notice;

2. Authorization and approval regarding the creation of new classes of shares of the Company and conversion of the existing shares into Class A Shares and Class B Shares;

3. Amendment to Chapter I of the articles of association of the Company (the Articles) and insertion of new definitions, and amendments to articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 of the Articles, and global renumbering and restatement of the Articles in their entirety.

4. Appointment of two Class A Managers and one Class B Manager;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the above items and to proceed on behalf of the Company to the registration of the new classes of shares into the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create two classes of Shares, labelled Class A Shares and Class B Share.

The Shareholders further resolve to proceed with the reclassification of the existing 1,500,000 (one million five hundred thousand) Shares with a nominal value of JPY 1.- (one Yen) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of JPY 1,500,000.- (one million five hundred thousand Yen) into 1,499,999 (one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) Class A Shares and 1 (one) Class B Share.

As a result of the above reclassification, the Shareholding in the Company is as follows:

- CapB: 1,499,999 Class A Shares;
- Stichting: 1 Class B Share

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, and for the avoidance of doubt, the Shareholders resolve to amend Chapter I of the Articles and to insert new definitions, to amend articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 of the Articles, to and restate the Articles in their entirety, which will henceforth read as follows.

ARTICLES OF ASSOCIATION OF
ROYAL PARKS TOWER S.À R.L.

Chapter I - Definitions.

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time and comprising at least two Class A Managers and the Class B Manager;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class A Managers has the meaning given to it in article 9;

Class A Share means a common share of the Company;

Class A Shareholder means a holder of Class A Shares;

Class B Manager has the meaning given to it in article 9;

Class B Share means the preferred share of the Company as further described in article 5 hereof;

Class B Shareholder means a holder of the Class B Share;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means Royal Parks Tower S. à r.l.;

Credit Documents mean all documents, instruments, agreements, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to any loans made to the Subsidiary (as such loans may be amended from time to time) or bonds issued by the Subsidiary on or about 30 August 2010;

Financial Year has the meaning given to it in article 26;

General Meetings means the general meetings of Shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Law or Laws means the law or, as the case may be, the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 28;

Luxembourg means the Grand-Duchy of Luxembourg;

Manager Approved Significant Action means any Significant Action reserved to be taken as a matter of the Companies Act to the Managers and arising under any of items 1. through 11.;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 12;

Shareholder Approved Significant Action means any Significant Action reserved to be taken as a matter of the Companies Act to the Shareholders and arising under any of items 1. and 2. and 8 through 11.;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company, whether of Class A or Class B;

Significant Action means any of:

1. filing or consenting to the filing (to the extent permitted under applicable laws) of any voluntary bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any bankruptcy or insolvency proceeding with respect to TMK Japan or the Company, under any law relating to bankruptcy, insolvency, civil rehabilitation, special liquidation or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereinafter in effect;

2. making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of TMK Japan or the Company for the benefit of creditors;

3. applying for, consenting to, approving of, or acquiescing (to the extent permitted under applicable laws) in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for TMK Japan or the Company or for all or any substantial part of its assets;

4. stipulating or consenting (to the extent permitted under applicable laws) to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the assets of TMK Japan or the Company;

5. admitting to a creditor TMK Japan's or the Company's inability to pay its debts;

6. selling all or substantially all of the Company's assets except as permitted in the Credit Documents;

7. appointing, dismissing or replacing any of the directors of TMK Japan except as permitted in the Credit Documents;

8. consolidating or merging the Company or TMK Japan with or into any other person;

9. dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK Japan, except as permitted under the Credit Documents;

10. approving a restructuring or reorganization plan in connection with an insolvency proceeding of either the Company or TMK Japan, except as permitted under the Credit Documents; and

11. amending, altering, changing or repealing any provisions of the articles of associations of TMK Japan or the Company directly or indirectly affecting provisions regarding Significant Actions, single purpose entity, bankruptcy remoteness, the Class B Manager, the Class B Shareholder, objects and powers, dissolutions, reduction of the issued capital or any other provisions governing the modification of such provisions, in each case except as permitted in the Credit Documents;

Subsidiary or TMK Japan means RPT Minamisenju TMK (as renamed from time to time), a Japanese company.

Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Royal Parks Tower S.à r.l." which will be governed by the Laws and particularly by the Companies Act as well as by the Articles of Association.

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that, in the view of the Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Companies Act. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers.

Art. 3. Object.

Section 1. Objects of the Company

The sole, specific and limited objects for the Company are to act as a holding company and to acquire, own, manage, finance (including obtaining debt financing from its Shareholders) and dispose of the preferred shares (yusen shusshi) and common shares (tokutei shusshi) of TMK Japan, and to take such actions in relation thereto as are necessary in furtherance of such investment (the "Investment") and to enter into and comply with the agreements entered into by the Company in relation to the Investment. So long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in

full or (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, the Company is restricted to the foregoing objects and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

(1) to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the shares of TMK Japan including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such shares;

(2) to enter into, execute or deliver, and to cause TMK Japan to enter into, execute or deliver all documents, instruments, agreements, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to the Credit Documents; and

(3) to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any Manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transaction contemplated by or referred to in the Credit Documents or any of them, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing objects.

Section 2. Powers of the Company

(1) Subject to Clause (2) of this Section 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its objects as set forth in Section 1.

(2) In order to comply with certain provisions required in order to qualify the Company as a "single purpose company", the Company shall, at all times until repayment in full of any loans received and redemption in full of any bonds issued pursuant to the Credit Documents:

- a. not engage in any activities other than as specified in Section 1 above;
- b. not engage in any business unrelated to its interests in TMK Japan or the ownership interests in the assets owned by TMK Japan or own any assets other than those related to such interests;
- c. not commingle its assets with those of any other entity that is controlling, controlled by or under common control with it;
- d. not guarantee or become obligated for the debts of any other entity or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others except as expressly permitted by the Credit Documents;
- e. not acquire obligations, securities or interests in the Class A Shareholder or any other direct or indirect shareholder; and
- f. not pledge its assets for the benefit of any other entity other than any lender and/or bondholders, as the case may be, under the Credit Documents or make any loans or advances to any entity, other than as expressly permitted under the Credit Documents.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Companies Act or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association. Provided, however, that, for so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, the affirmative vote or the prior written approval of the Class B Shareholder is required for the voluntary liquidation and for the dissolution of the Company (in addition to the quorum and majority requirements existing as a matter of the Companies Act).

Chapter III. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at JPY 1,500,000.- (one million five hundred thousand Yen) divided into 1,499,999 (one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) Class A Shares with a nominal value of JPY 1.- (one Yen) each, and into 1 (one) Class B Share with a nominal value of JPY 1.- (one Yen).

Each Share entitles its holder to one vote per Share. The Class A Shares shall be common Shares whereas the Class B Share shall be a preferred Share. The Class A Shares and the Class B Share shall be equal in all respects save (i) that the Class B Share shall have a preferred dividend right of EUR 1 (one Euro) each time a dividend payment is made (and the Class B Share shall have a rateable entitlement on a Share by Share basis in the balance of any dividend distribution made by the Company); and (ii) the Class B Share shall have a preferred liquidation right of EUR 1 (one Euro) upon liquidation of the Company by preference to the Class A Shares, and it being understood that after the payment of the preferred liquidation payment of EUR 1 (one Euro), the Class B Share entitles the Class B Shareholder to share rateably and on a Share by Share basis in the distributable balance upon liquidation.

Art. 6. Shares.

Section 1: Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three fourths (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 2. Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to

allocate funds to the legal reserve.

Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 28 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 5. Class B Share

For so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, the Class B Shareholder shall, if an individual, satisfy the requirements of the Class B Manager set forth in the first paragraph of Section 2 of Article 9 (the "Independent Manager Requirements"), and, if a legal entity, be a special purpose entity with an independent director or independent manager who satisfies the Independent Manager Requirements and organizational documents satisfactory to the lender and/or bondholder under the Credit Documents.

The Class B Share may only be transferred to a person or entity if such person or entity satisfies the requirements set out in the first paragraph of this Section 5, provided further that any transfer of the Class B Share can only be made upon a resolution of the Board of Managers of the Company having been passed with the affirmative vote of the Class B Manager or the prior written approval of the Class B Manager shall have been obtained.

The Class B Shareholder shall not delegate its authorities or powers under these Articles of Association or the Companies Act except to one of its agents.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association. Provided, however, that, for so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, the affirmative vote or the prior written approval of the Class B Shareholder is required for such reduction of the issued capital of the Company.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholders or any of them does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. Managers, Auditors

Art. 9. Managers.

Section 1. General

The Company shall be managed by at least three Managers who need not be Shareholders themselves. So long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full or (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, at least two of the Managers need to be Class A Managers and there shall be a Class B Manager.

The Managers shall form a Board of Managers.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Section 2. Class B Manager

For so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, the Class B Manager shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been, at any time during the preceding five (5) years prior to such individual's appointment, a director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company, TMK Japan, CapB I Holding, L.L.C., Capbridge KK, Cryxis KK, the Class A Shareholder or [Minamisenjyu GK] or any of their respective affiliates or shareholders (other than his or her service as an independent manager, independent director or special member of any such affiliated entity).

The Class B Manager shall act as independent manager as provided herein until his death, resignation or removal by a resolution of the Shareholders. Upon any such death, resignation or removal, the Shareholders shall immediately appoint the Class B Manager's successor, who must also satisfy the requirement set out in the first paragraph of this Section 2, provided further that the affirmative vote or the prior written approval of the Class B Shareholder shall also be required for the appointment of such successor.

The Class B Manager shall not delegate his or her duties, authorities or responsibilities under these Articles of Association or the Companies Act.

For so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, the provisions in this Section 2 shall prevail in the case of any conflict or discrepancy between the provisions in this Section 2 and other provisions in Chapter IV of the Articles of Association.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. Notwithstanding anything to the contrary, for so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, all decisions or resolutions by the Manager(s) with respect to any Manager Approved Significant Action shall not take effect without the affirmative vote or the prior written approval of the Class B Manager.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of more than one Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or the sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Managers, but only within the limits of such special power. Notwithstanding the foregoing, for so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, the Company will be bound only by the joint signatures of more than one Manager which shall always include the signature of a Class B Manager in respect of the matters related to any Manager Approved Significant Action.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) Business Days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that the decisions regarding any Manager Approved Significant Action shall always require the affirmative vote or written approval of Class B Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the Shareholders, the Manager) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other reasonable expenses incurred by the Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate objects.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal and direct interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal and direct interest to the other Managers and shall not consider or vote on any such transaction.

The foregoing paragraph of this article 15 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions or (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the person to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including its books and accounts, may, and shall in the cases provided by the Law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Chapter V. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The Shareholders shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The Shareholder shall carry out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

Notwithstanding anything to the contrary, for so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, the Class B Share shall stay in existence and not be redeemed or otherwise cease to exist and all decisions or resolutions by the Shareholders with respect to any Shareholder Approved Significant Action shall not take effect without the affirmative vote or the prior written approval of the Class B Shareholder.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual General Meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second (2nd) Wednesday of June at 11:00 a.m. or any other date to be set out in the convening notice provided that the annual General Meeting shall be held not later than on 30 June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the immediately preceding Business Day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them shall be signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Managers to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. The Shareholders may also meet in General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Managers or subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any).

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the General Meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the objects or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any General Meeting shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Managers or, in the absence of such designation, by the General Meeting.

The Chairman of the General Meeting shall appoint a Secretary.

The General Meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the General Meeting.

Art. 24. Vote. At any General Meeting other than a General Meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Notwithstanding anything to the contrary, for so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, all decisions or resolutions by the Shareholders with respect to any Shareholder Approved Significant Action shall not take effect without the affirmative vote or prior written approval of the Class B Shareholder.

Art. 25. Minutes. The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholders as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year (the "Financial Year") save that the Company's first corporate year shall begin on the day of the incorporation of the Company and end on 31 December of the year of incorporation of the Company.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholders for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders, each Share entitling to the same proportion in such distributions subject to the preferred dividend right of the Class B Share.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Managers may subject to the preferred dividend right of the Class B Share pay an advance payment on dividends to the Shareholders. The Managers fix the aggregate amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital and, for so long as (i) any loans made pursuant to the Credit Documents have not been repaid in full and (ii) any bonds issued pursuant to the Credit Documents are outstanding, with the affirmative vote or prior written approval of Class B Shareholder.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions. The Class B Share shall entitle the Class B Shareholder to the preferred liquidation right set out in article 5 hereof.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders acknowledge that there will be at least three Managers, including one Class B Manager. The Shareholders further resolve to appoint:

1. Mr. Eric LECHAT, the current sole Manager of the Company, becomes a Class A Manager;
2. Ms. Alexandra PETITJEAN, born on 22 July 1979 in Remiront, France, and whose professional address is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, is appointed as Class A Manager of the Company for an unlimited period of time; and
3. Mr. Jean-François BOUCHOMS, born on 12 April 1966 in Luxembourg, residing at 15 rue du Fort Bourbon, L-1549 Luxembourg, is appointed as Class B Manager of the Company for an unlimited period of time.

As a result of the above appointments, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr. Eric LECHAT, Class A Manager;
- Ms. Alexandra PETITJEAN, Class A Manager;
- Mr. Jean-François BOUCHOMS, Class B Manager.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to proceed on

behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken here above, including, but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Costs - Statement

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois d'août, par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Royal Parks Tower S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec un capital social de 1.500.000,- JPY (un million cinq cent mille Yens) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.892 (la Société). La Société a été constituée le 30 juillet 2010 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

CapB Fund I S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec un capital social de JPY 488.336.000.- (quatre cent quatre-vingt-huit millions trois cent trente-six mille Yen) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.884, et détenteur de 1.499.999 actions dans la Société (CapB); et

Stichting Avenue Louise, une fondation (Stichting) régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177943, et détenteur d'1 (une) action dans la Société (Stichting),

(chacun un Associé, ensemble, les Associés),

les Associés étant tous représentés par Mademoiselle Isabelle MOY, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- JPY (un Yen) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les éléments de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Autorisation et approbation de la création d'une nouvelle catégorie de parts sociales de la Société et conversion des parts sociales existantes en Parts Sociales de la Catégorie A et en Parts Sociales de la Catégorie B;

(3) Modification du chapitre I des statuts de la Société (les Statuts) et introduction de nouvelles définitions, et modification des articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29 des Statuts, et renumérotation globale et reformulation des Statuts de manière globale.

(4) Nomination de deux Gérants de Catégorie A un Gérant de Catégorie B;

(5) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder, pour le compte de la Société, à toutes les formalités en relation avec les éléments mentionnés ci-dessus et de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles catégories de parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société; et

(6) Divers.

III. Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer deux nouvelles catégories de parts sociales, dénommées Parts Sociales de la Catégorie A et Parts Sociales de la Catégorie B.

Les Associés décident de procéder à la reclassification des 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales existantes avec une valeur nominale de JPY 1,- (un Yen) chacune, représentant l'ensemble du capital social votant de la Société de JPY 1.500.000,- (un million cinq cent mille) en 1.499.999 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de la Catégorie A et 1 (une) Part Sociale de la Catégorie B.

Il résulte de la reclassification mentionnée ci-dessus, la répartition des parts sociales de la Société est comme suit:

- CapB: 1.499.999 Parts Sociales de la Catégorie A;
- Stichting: 1 Part Sociale de la Catégorie B

Troisième résolution

En conséquence de ces changements et pour dissiper tout doute à leur propos, les Associés décident de modifier le Chapitre I des Statuts, d'introduire de nouvelles définitions et de modifier les articles , 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28, 29 des Statuts, de reformuler les Statuts dans leur ensemble, les statuts seront les suivants.

STATUTS DE ROYAL PARKS TOWER S.À R.L.

Chapitre I^{er} . - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée, et composé au moins de deux Gérants de Catégorie A et du Gérant de Catégorie B;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Président est défini à l'article 12;

Gérants de Catégorie A est défini à l'article 9;

Part Sociale de Catégorie A désigne une part sociale ordinaire de la Société;

Associé de Catégorie A désigne un détenteur de Parts Sociales de Catégorie A;

Gérant de Catégorie B est défini à l'article 9;

Part Sociale de Catégorie B désigne une part sociale préférentielle de la Société telle que décrite dans l'article 5 ci-dessous;

Associé de Catégorie B désigne un détenteur de Parts Sociales de Catégorie B;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne Royal Parks Tower S.à r.l.;

Documents de Crédit désigne tous les documents, instruments, contrats, certificats ou créances hypothécaires attestant, garantissant ou concernant tout prêt accordé à la Filiale (tels que modifiés le cas échéant) ou obligations émises par la Filiale le ou aux environs du 30 août 2010;

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 26;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société;

Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Loi ou Lois désigne la loi, ou selon le cas les lois vigueur au Grand Duché de Luxembourg;

Réserve Légale est défini à l'article 28;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Action Significative Approuvée par les Gérants désigne toute Action Significative ne pouvant être entreprise que par les Gérants conformément à la Loi sur les Sociétés et intervenant dans le cadre des points 1 à 11.

Gérants désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire est défini à l'article 12;

Action Significative Approuvée par les Associés désigne toute Action Significative ne pouvant être entreprise que par les Associés conformément à la Loi sur les Sociétés et dans le cadre des points 1 et 2 et 8 à 11.

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée, qu'elles appartiennent à la Catégorie A ou B.

Action Significative désigne l'une des actions suivantes:

1. déposer ou consentir au dépôt (dans les limites prévues par les lois applicables) d'un aveu de faillite volontaire ou d'une déclaration de cessation de paiements ou de toute autre demande, ou consentir à mettre en œuvre une procédure de faillite ou d'insolvabilité concernant TMK Japan ou la Société, conformément à toute loi applicable en matière de faillite, insolvabilité, redressement, liquidation spéciale ou toute autre loi sur la dissolution ou la liquidation ou toute autre loi de toute juridiction applicable actuellement ou ultérieurement;

2. signer un contrat de règlement à l'amiable relatif à la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de TMK Japan ou de la Société au bénéfice des créanciers;

3. demander le dépôt ou consentir à (dans les limites prévues par les lois applicables) déposer une déclaration ou une demande, ou lancer une procédure ou un ordre de redressement, ou nommer un conservateur, fiduciaire, inspecteur, superviseur, dépositaire ou un curateur pour TMK Japan ou la Société, ou pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

4. demander la mise en place ou consentir à (dans les limites prévues par les lois applicables) mettre en place une saisie-exécution, une exécution ou toute autre saisie judiciaire (ou une procédure en vue d'obtenir la saisie-exécution, l'exécution ou la saisie) de tout ou une partie substantielle des actifs de TMK Japan ou de la Société;

5. reconnaître auprès d'un créancier l'incapacité pour TMK Japan ou la Société de régler ses dettes;

6. vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société, sous réserve des dispositions stipulées dans les Documents de Crédit;

7. nommer, révoquer ou remplacer tout administrateur de TMK Japan, sous réserve des dispositions stipulées dans les Documents de Crédit;

8. intégrer à ou faire fusionner la Société ou TMK Japan avec une autre personne;

9. dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK Japan, sous réserve des dispositions stipulées dans les Documents de Crédit;

10. approuver un projet de restructuration ou de réorganisation dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité de la Société ou de TMK Japan, sous réserve des dispositions stipulées dans les Documents de Crédit, et

11. modifier, changer ou abroger toute disposition des statuts de TMK Japan ou de la Société affectant directement ou indirectement les dispositions relatives aux Actions Significatives, le véhicule ad hoc, la réelle autonomie patrimoniale, le Gérant de Catégorie B, l'Associé de Catégorie B, les objets, les pouvoirs, la dissolution, la réduction de capital social et toutes autres dispositions régissant la modification desdites dispositions, sous réserve des stipulations des Documents de Crédit.

Filiale ou TMK Japan désigne RPT Minamisenju TMK (ainsi que ses dénominations ultérieures, le cas échéant), une société japonaise.

Chapitre II. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Royal Parks Tower S.à r.l." qui sera régie par la Loi, et en particulier la Loi sur les Sociétés, et par les Statuts.

La Société peut comprendre un seul Associé, détenteur de l'intégralité des Parts Sociales ou plusieurs Associés dont le nombre est plafonné à quarante (40) Associés.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Gérants.

La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par voie de résolution des Gérants.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la Société ou la communication aisée entre le siège et des personnes à l'étranger, se produiront ou seront imminents, la Société pourra provisoirement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de siège, restera une société régie par la Loi sur les Sociétés, et, sera accomplie et notifiée aux personnes intéressées par les Gérants.

Art. 3. Objet social.

Section 1. Objets de la Société

Les seuls objets, spécifiques et limités, de la Société sont ceux d'une société holding, c'est-à-dire d'œuvrer en vue d'acquérir, détenir, gérer, financer (y inclus par voie d'emprunt auprès de ses Associés) et disposer des parts sociales préférentielles (yusen shusshi) et des parts sociales ordinaires (tokutei shusshi) de TMK Japan, et d'entreprendre toutes les actions y relatives nécessaires afin d'accomplir un tel investissement (l'Investissement), et de conclure et exécuter tout contrat auquel la Société est partie en relation avec l'Investissement. Tant que (i) les prêts consentis en vertu des Documents de Crédit ne sont pas totalement remboursés ou que (ii) les obligations émises en vertu des Documents de Crédit restent impayées, la Société a seulement les objets mentionnés précédemment, et elle ne peut pas s'engager dans d'autres objets. Toutefois, afin d'éviter tout doute, la Société peut, dans le cadre de l'Investissement, procéder aux actions suivantes:

(1) exercer et faire exercer tous droits et pouvoirs que lui confère la détention des parts sociales de TMK Japan, y inclus et sous réserve de la généralité de la disposition précédente, tous pouvoirs de véto ou pouvoirs de contrôle que lui confère la détention desdites parts sociales;

(2) conclure, exécuter, émettre ou faire conclure, exécuter ou émettre à TMK Japan tous documents, instruments, contrats, certificats ou créances hypothécaires attestant, garantissant ou concernant les Documents de Crédit; et

(3) poursuivre toutes autres activités et effectuer tous autres actes, et conclure tous contrats ou instruments accessoires et relatifs aux objets précédents, ou que tout Gérant de la Société ou mandataire de la Société estime nécessaire ou désirable afin de respecter toutes conditions préalables ou la prise d'effet de toute manière, la réalisation ou l'accomplissement et la mise en œuvre de toute transaction prévue ou mentionnée dans les Documents de Crédit ou dans l'un d'eux, et s'engager dans toute autre activité autorisée au Luxembourg, à condition toutefois qu'une telle activité soit nécessaire, appropriée, ou accessoire et permette l'accomplissement des objets cités précédemment.

Section 2. Pouvoirs de la Société

(1) Sous réserve de la Clause (2) de la présente Section 2, la Société dispose de tous les pouvoirs nécessaires, appropriés et accessoires afin d'accomplir ses objets, tels que décrits à la Section 1.

(2) Afin de pouvoir respecter les conditions requises pour être qualifiée de "véhicule ad hoc" (single purpose company), à tout moment et jusqu'au remboursement complet de tous emprunts reçus et rachats complets de toutes obligations émises conformément aux Documents de Crédit, la Société ne devra pas:

- a. entreprendre d'activités autres que celles mentionnées dans la Section 1 ci-dessus;
- b. s'engager dans des activités sans relation avec ses intérêts dans TMK Japan ou sa participation dans les actifs détenus par TMK Japan, ni détenir d'actifs autres que ceux liés à ces intérêts;
- c. lier ses actifs avec ceux de toute autre entité qu'elle contrôle, par laquelle elle est contrôlée ou avec laquelle elle est soumise à un même contrôle;
- d. garantir ni s'engager sur les dettes de toute autre entité, ni consentir de crédit en vue de satisfaire aux obligations d'autres entités, sauf disposition contraire stipulée dans les Documents de Crédit;
- e. acquérir des obligations, titres ou participations dans l'Associé de Catégorie A, ni dans aucun autre associé direct ou indirect; et
- f. gager ses actifs au bénéfice de toute autre entité que le prêteur et/ou les obligataires, selon le cas, conformément aux Documents de Crédit, ni consentir de prêts ou avances à une entité, autres que ceux autorisés dans les Documents de Crédit.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, selon le cas, d'après l'article 29 des Statuts. Et ce sous réserve toutefois de l'obtention du vote affirmatif ou de l'accord écrit préalable de l'Associé de Catégorie B pour la liquidation volontaire et pour la dissolution de la Société (en plus de la satisfaction des règles de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés), tant que (i) les emprunts contractés conformément aux Documents de Crédit ne sont complètement remboursés, et que (ii) les obligations émises en vertu des Documents de Crédit restent impayées.

Chapitre III. - Capital social et Parts sociales

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à JPY 1.500.000,- (un million cinq cents mille Yens japonais) Divisé en 1.499.999 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) Classes de Catégorie A, chacune ayant une valeur d'1,- JPY (un Yen japonais), et d'1 (une) part de Catégorie B, ayant une valeur d'1,- JPY (un Yen japonais)

Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une voix par Part Sociale. Les Parts Sociales de Catégorie A sont des parts sociales ordinaires, alors que la Part Sociale de Catégorie B est une Part Sociale préférentielle. Les Parts Sociales de Catégories A et B sont égales en tous points, sauf que (i) la Part Sociale de Catégorie B est associée à un droit de dividende préférentiel de EUR 1,- (un Euro) à chaque paiement de dividende (et la Part Sociale de Catégorie B dispose d'un droit proportionnel calculé sur une base Part par Part sur le solde de toute distribution de dividendes effectuée par la Société), et que (ii) la Part Sociale de Catégorie B est associée à un droit de liquidation préférentiel de EUR 1,- (un Euro) lors de la liquidation de la Société, par préférence aux Parts Sociales de Catégorie A, étant entendu qu'après le

paiement du droit de liquidation préférentiel de EUR 1,- (un Euro), la Part Sociale de Catégorie B permet à l'Associé de Catégorie B de prétendre au partage proportionnel et sur une base Part par Part du boni de liquidation.

Art. 6. Parts Sociales.

Section 1: Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'Associés seulement avec l'accord des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession n'est opposable à la Société et aux tiers que si la Société en a reçu la notification ou qu'elle a été acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

Section 2. Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou à ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

Section 3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 28 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 4. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

Section 5. Part Sociale de Catégorie B

Tant que (i) tout emprunt contracté conformément aux Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé, et que (ii) toute obligation émise conformément aux Documents de Crédit demeure impayée, l'Associé de Catégorie B doit, s'il s'agit d'une personne physique, satisfaire aux critères fixés pour le Gérant de Catégorie B dans le premier paragraphe de la Section 2 de l'Article 9 (Critères d'Indépendance du Gérant) et, s'il s'agit d'une personne morale, l'Associé de Catégorie B doit être un véhicule ad hoc (special purpose entity) disposant d'un administrateur ou d'un gérant indépendant satisfaisant aux Critères d'Indépendance du Gérant ainsi que de documents sociaux jugés satisfaisants par le prêteur et/ou l'obligataire en vertu des Documents de Crédit.

La Part Sociale de Catégorie B ne peut être cédée qu'à une personne ou une entité satisfaisant aux critères stipulés au premier paragraphe de la Section 5, à condition toutefois que toute cession de la Part Sociale de Catégorie B soit préalablement approuvée par une résolution du Conseil de Gérance de la Société adoptée avec le vote affirmatif du Gérant de Catégorie B ou l'accord écrit préalable de ce dernier.

L'Associé de Catégorie B ne déléguera pas son autorité ni ses pouvoirs, conformément aux présents Statuts et à la Loi sur les Sociétés, sauf à ses agents.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi sur les Sociétés, en matière de modification des Statuts. Tant que (i) les emprunts faits conformément aux Documents de Crédit ne sont complètement remboursés, et que (ii) les obligations émises en vertu des Documents de Crédit restent impayées, les réductions du capital social émis de la Société ne pourront se faire que sous réserve de l'obtention du vote affirmatif ou de l'accord écrit préalable de l'Associé de Catégorie B.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs Associés.

Chapitre IV. - Gérants et Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants.

Section 1.

La Société est gérée par au moins trois Gérants, Associés ou non. Aussi longtemps que (i) tout prêt accordé en accord avec les Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé ou (ii) tout bond issue en accord avec les Documents

de Crédit est encore en cours, au moins deux des Gérants devront être des Gérants A et il y aura un Gérant de Catégorie B.

Les Gérants constituent le Conseil de Gérance.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée des Associés adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés.

Les Associés ne prennent pas part, ni n'interviennent, dans la gestion de la Société.

Section 2. Gérant de Catégorie B.

Aussi longtemps que (i) tout prêt accordé en accord avec les Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé ou (ii) tout bond issue en accord avec les Documents de Crédit est encore en cours, le Gérant de Classe B n'aura pas été au moment de sa nomination, et n'aura été, à aucun moment dans les cinq ans précédant sa nomination, gérant, officier, employé, partner, avocat ou conseil de la Société, TMK Japan, CapB I Holding, LLC, Capbridge KK, Cryxis KK, l'Associé de Classe A ou [Minamisenjyu GK] ou toute filiale ou associés (autre que son mandat de gérant indépendant, administrateur indépendant ou membre spécial de n'importe laquelle de ces filiales).

Le Gérant de Catégorie B agira comme gérant indépendant tel que décrit ici jusqu'à sa mort, démission ou révocation par une résolutions des Associés. Au moment de sa mort, démission ou révocation, les Associés nommeront immédiatement un successeur à ce Gérant de Catégorie B qui devra lui aussi satisfaire aux exigences reprises ci-dessus dans cette Section 2, étant entendu que le vote favorable ou l'approbation préalable par écrit de l'Associé de Catégorie B sera également demandé pour la nomination de ce successeur.

Le Gérant de Catégorie B ne devra pas déléguer ses devoirs, autorité ou responsabilité décrit dans ces Statuts ou la Loi sur les Sociétés.

Aussi longtemps que (i) tout prêt accordé en accord avec les Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé ou (ii) tout bond issue en accord avec les Documents de Crédit est encore en cours, les termes des cette Section 2 prévaudront en cas de conflit ou de différences entre les provisions de cette Section 2 et les autres provision du Chapitre IV des Statuts.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. En dehors de tout fait contraire, aussi longtemps que (i) tout prêt accordé en accord avec les Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé ou (ii) tout bond issue en accord avec les Documents de Crédit est encore en cours, tous les décisions et résolutions prises par les Gérant en accord avec toute Action Significative Approuvée par les Gérants ne prendront effet sans le votre favorable ou l'approbation écrite préliminaire du Gérant de Catégorie B.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont du ressort des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins.

La Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures de plus d'un d'un Gérant.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou par la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux. Nonobstant ce qui précède, aussi longtemps que (i) tout prêt accordé en accord avec les Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé ou (ii) tout bond issue en accord avec les Documents de Crédit est encore en cours, la Société sera engagée par les signatures conjointes de plus d'un Gérant qui inclura toujours la signature du Gérant de Catégorie B lorsqu'il s'agira d'Action Significative Approuvée par les Gérants.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membre (le "Président"). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) Gérants.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de trois (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée, étant entendu que les décisions ayant trait à une d'Action Significative Approuvée par les Gérants devra toujours recevoir le vote favorable ou l'approbation écrite du Gérant de Catégorie B. .

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants. De telles résolutions écrites sont considérées comme ayant été prises au Luxembourg.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement.

Art. 14. Frais et Commissions de gestion. Sous réserve de l'accord des Associés, les Gérants peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais raisonnables et dépenses, encourus par les Gérants dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Art. 15. Conflits d'intérêts. Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel et direct dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel et direct aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

Le paragraphe précédent du présent article 15 ne s'applique pas si (i) l'opération concernée est conclue aux conditions équitables de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra, au seul motif de sa position ou de son lien avec cette autre société ou entité, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir par rapport à un tel contrat ou autre affaire.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Le Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société doit indemniser le Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, le cas échéant, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle celui-ci n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en œuvre d'autres droits auxquels la personne à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit que les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris ses livres et comptes) peuvent et, dans les cas prévus par la loi, doivent être révisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises indépendants, le cas échéant, sont nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par résolution des Associés, sauf dans les cas où, en application de la Loi sur les Sociétés, le réviseur d'entreprises n'est révocable que pour cause sérieuse.

Chapitre V. - Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

Nonobstant ce qui précède, aussi longtemps que (i) tout prêt accordé en accord avec les Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé ou (ii) tout bond issue en accord avec les Documents de Crédit est encore en cours, la Part Sociale B existera et ne pourra être revendu ou cesser d'exister et toutes décisions ou résolutions prises par les Associés en rapport avec toute Action Significative Approuvée par les Associés ne pourra prendre effet sans le vote favorable ou l'approbation écrite préalable de l'Associé de Catégorie B.

Art. 19. Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle, qui doit être tenue si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, se réunira le deuxième (2^{ème}) mercredi du mois de juin à 11 heures ou à toute autre date dont il sera fait mention dans la convocation sachant que l'Assemblée Générale Annuelle devra se tenir au plus tard le 30 juin de chaque année.

Si ce jour est un jour où les banques ne sont pas habituellement ouvertes pour leurs activités habituelles, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvré qui précèdera.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun devant être signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par les Gérants aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation, dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions, d'exprimer leur vote écrit en renvoyant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. Les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation des Gérants, ou subsidiairement, du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant).

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée Générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale précise également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 22. Présence et représentation. Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à l'Assemblée Générale en nommant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit) une autre personne qui n'a pas besoin d'être Associé, en qualité de mandataire.

Art. 23. Procédure. Chaque Assemblée Générale est présidée par le Président ou une personne désignée par les Gérants, ou, à défaut, par l'Assemblée Générale.

Le Président de l'Assemblée Générale nomme un Secrétaire.

L'Assemblée Générale élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'Assemblée Générale.

Art. 24. Vote. Les résolutions de l'Assemblée Générale, en dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre d'Associés représentés, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société ne peut être modifiée qu'à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Nonobstant ce qui précède, aussi longtemps que (i) tout prêt accordé en accord avec les Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé ou (ii) tout bond issue en accord avec les Documents de Crédit est encore en cours, la

Part Sociale B existera et ne pourra être revendu ou cesser d'exister et toutes décisions ou résolutions prises par les Associés en rapport avec toute Action Significative Approuvée par les Associés ne pourra prendre effet sans le vote favorable ou l'approbation écrite préalable de l'Associé de Catégorie B.

Art. 25. Procès-verbaux. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou représentants des Associés qui en font la demande.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par deux (2) Gérants agissant conjointement.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'Exercice Social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année ("Exercice Social") sauf que la première année sociale démarrera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre de la même année.

Art. 27. Adoption des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et les Gérants dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément au Droit.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 28. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions sujet au droit préférentiel aux dividendes des la Part Sociale B.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants sont autorisés sous réserve du droit préférentiel aux dividendes de la Part Sociale B à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Les Gérants fixent le montant total et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social et, aussi longtemps que (i) tout prêt accordé en accord avec les Documents de Crédit n'a pas été entièrement remboursé ou (ii) tout bond issue en accord avec les Documents de Crédit est encore en cours, la Part Sociale B existera et ne pourra être revendu ou cesser d'exister et toutes décisions ou résolutions prises par les Associés en rapport avec toute Action Significative Approuvée par les Associés ne pourra prendre effet sans le vote favorable ou l'approbation écrite préalable de l'Associé de Catégorie B.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par les Gérants ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale. La Part Sociale B donnera droit à son porteur à un droit préférentiel de liquidation tel que décrit dans l'article 5 des présents Statuts

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 30. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, il est fait référence au Droit et en particulier à la Loi sur les Sociétés.

Quatrième résolution

Il résulte des résolutions ci-dessus, les Associés remarquent qu'il y aura au moins trois gérants, y compris un gérant de la catégorie B. Les Associés décident ainsi de nommer:

1. Monsieur Eric LECHAT, actuellement le seul gérant de la Société devient un Gérant de la Catégorie A;
2. Madame Alexandra PETITJEAN, née le 22 juillet 1979 à Remiront, France, résidant professionnellement à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, est nommé Gérant de la Catégorie A de la Société pour une période illimitée; et
3. Monsieur Jean-François BOUCHOMS, né le 12 avril 1966 à Luxembourg, résident à 15 rue du Fort Bourbon, L-1549 Luxembourg, est nommé Gérant de la Catégorie B de la Société pour une période illimitée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Eric LECHAT, Gérant de la Catégorie A;
- Madame Alexandra PETITJEAN, Gérant de la Catégorie A;
- Monsieur Jean-François BOUCHOMS, Gérant de la Catégorie B.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg afin (i) de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications des Statuts dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités y relatives et (ii) de procéder à toutes les formalités relatives aux résolutions prises ci-dessus, y compris mais pas limité à l'enregistrement de documents auprès de Registre de Commerce et des Sociétés et à la publication d'extraits dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais - Déclaration

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.400,- EUR (mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. MOY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. LAC/2010/37542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010117544/1008.

(100133457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

SES Astra 1L S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.437.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la société en date du 31 mars 2010, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010116699/14.

(100132122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 1M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.434.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la société en date du 31 mars 2010, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010116701/14.

(100132123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 1L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.437.

—
EXTRAIT

Démission de M. Alexander Oudendijk, avec adresse privée au 34, r. du Relais, L-5424 Gostingen, gérant de SES ASTRA 1L S.à r.l., avec effet au 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010116700/13.

(100132122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 1M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.434.

—
EXTRAIT

Démission de M. Alexander Oudendijk, avec adresse privée au 34, r. du Relais, L-5424 Gostingen, gérant de SES ASTRA 1M S.à r.l., avec effet au 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010116702/13.

(100132123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 3B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.435.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique de la société en date du 31 mars 2010, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010116703/14.

(100132124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Shay Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010116707/14.

(100132028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SES Astra 3B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.435.

—
EXTRAIT

Démission de M. Alexander Oudendijk, avec adresse privée au 34, r. du Relais, L-5424 Gostingen, gérant de SES ASTRA 3B S.à.r.l., avec effet au 1^{er} juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Betzdorf, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010116704/13.

(100132124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Sfay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.285.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116705/10.

(100132661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Shiraz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.414.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 27 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010116708/10.

(100132662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Access Storage Holdings (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.487.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 août 2007

En date du 10 août 2007, l'associé unique de la Société a décidé d renouveler les mandat de

- Madame Catherine Koch, gérant de la Société

- Monsieur Michel E. Raffoul, gérant de la Société

pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait Luxembourg, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010116764/15.

(100133226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Perinvest (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.860.

Suite à la démission de Messieurs Alain LEONARD et Donald VILLENEUVE de leur poste d'administrateur et suite à la nomination de deux nouveaux administrateurs le 12 août 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mademoiselle Martine VERMEERSCH, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

- Monsieur Ismael SASSI,

- Monsieur Malcolm JENNINGS,

- Monsieur Frédéric ADAM, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour PERINVEST (LUX) SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Martine PLAGNIEUX

Attaché principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010117077/21.

(100131881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Sinos S.A., Société Anonyme,

(anc. Burinvest Finance Company S.A.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116709/11.

(100132384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

SO Architects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.477.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010116710/10.

(100132065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Profconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 143.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116713/11.

(100132622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

TrefilARBED Grembergen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 6.215.

L'Assemblée générale tenue le 29 juillet 2010 a décidé de nommer Monsieur Stéphane PANSART en tant que commissaire, avec adresse professionnelle au Krakelshaff, L- 3235 Bettembourg, pour réviser les comptes sur l'exercice 2007 en remplacement de Monsieur Claude FLEMING, commissaire démissionnaire.

Le mandat de Monsieur PANSART viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116716/13.

(100132569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Alevest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 118.855.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010116776/9.

(100132745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Textil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116719/10.

(100132179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

TD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 526.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 89.556.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "TD Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 89.556 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on October 25, 2002, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations", under number 1701 dated November 28, 2002.

There appeared: The sole partner of the Company, "TD Cayman Holdings Limited", "limited company", company incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered office at 87, Mary Street, GeorgeTown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Trade and Company register of Cayman Islands under number 120332 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal. The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 21,040 (twenty one thousand and forty) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 526,000 (five hundred and twenty six thousand euros) divided into 21,040 (twenty one thousand and forty) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet of the Company as at July 14, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Mrs Ailbhe Jennings, with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and;
- Mr Mike Colato, with professional address at 112, Barrowgate Road, W4 4QP London, United Kingdom

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "TD Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89.556 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1701 du 28 novembre 2002.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "TD Cayman Holdings Limited", "limited company", société, constituée et existante selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré auprès de registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro 120332 («l'Associé Unique»), représenté par Mrs Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 21,040 (vingt et un mille quarante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution.

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 526,000 (cinq cent vingt six mille euros), représenté par 21,040 (vingt et un mille quarante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 14 juillet 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Madame Ailbhe Jennings, avec adresse professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach; et
- Monsieur Mike Colato, avec adresse professionnelle 112, Barrowgate Road, W4 4QP Londres, Royaume-Uni;

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires/associés de la Société.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31772. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010116717/163.

(100132289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Textil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010116720/10.

(100132180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

The Bridge Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondor-les-Bains, le 27 août 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010116721/11.

(100132680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Thebel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.586.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 août 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour THEBEL S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010116722/16.

(100132586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

UBS Global Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.728.

—
Im Jahre zweitausendundzehn, am dreißigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "UBS Global Solutions" (die "Gesellschaft") abgehalten, einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Januar 2008, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 405 vom 16. Februar 2008 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafterversammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Holger RÜTH, Bankangestellter beruflich ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär und Stimmzähler Frau Norma CHRISTMANN, Bankangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Vorladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung:

im Mémorial C, vom 28. Mai 2010 und 14. Juni 2010

in den Tageszeitungen "d'Wort" und Tageblatt am 28. Mai 2010 und 14. Juni 2010.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, das Versammlungsbüro und den unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 8.003.889 Aktien, 10 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten ist.

Eine erste Generalversammlung, einberufen durch die im Protokoll der Generalversammlung angegebenen Vorladungen, mit derselben Tagesordnung, welche abgehalten wurde am 26. März 2010, konnte nicht rechtsgültig abstimmen mangels fehlenden Quorums.

Gemäß den Bestimmungen von Artikel 67 und 67-1 des Gesetzes über Handelsgesellschaften kann die gegenwärtige Generalversammlung rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Abänderung von Artikel 27 (Ausschüttung von Dividenden), Abschnitt 4 der Satzung wie folgt:

„Der Verwaltungsrat ist berechtigt, die Ausschüttung von Zwischendividenden sowie die Aussetzung der Ausschüttungen zu bestimmen. Hiervon umfasst sind auch Sachausschüttungen. Die Hauptversammlung kann, auf Vorschlag des Verwaltungsrates der Gesellschaft, im Rahmen der Verwendung des Reinertrages und der Kapitalgewinne ebenfalls die Ausgabe von Gratisaktien vorsehen.“

2.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, den vierten Abschnitt in Artikel 27 (Ausschüttung von Dividenden) der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Verwaltungsrat ist berechtigt, die Ausschüttung von Zwischendividenden sowie die Aussetzung der Ausschüttungen zu bestimmen. Hiervon umfasst sind auch Sachausschüttungen. Die Hauptversammlung kann, auf Vorschlag des Verwaltungsrates der Gesellschaft, im Rahmen der Verwendung des Reinertrages und der Kapitalgewinne ebenfalls die Ausgabe von Gratisaktien vorsehen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. RÜTH, N. CHRISTMANN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30606. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. August 2010.

Référence de publication: 2010117014/60.

(100132922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Transbella Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.672.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 04 juin 2010 à 15.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 26 août 2010.

TRANSBELLA INVESTHOLDING S.A

Richard TURNER

Domiciliataire

Référence de publication: 2010116724/18.

(100132073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Univar Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.736.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire.

Référence de publication: 2010116726/10.

(100132698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Reyl Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.898.

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.700,

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 19 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «REYL CONSEIL S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148.898,

constituée suivant acte notarié daté du 17 septembre 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2246 du 17 novembre 2009 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis son acte de constitution.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «REYL CONSEIL S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 60.219).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BELLI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2010. Relation: EAC/2010/10258. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010116957/52.

(100133261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.